



# Maintenance



Lors du CSE du 2 octobre, la Direction a souhaité clarifier les dispositifs de l'accord de Pâques signé et négocié par la **CFDT** contrairement à une autre organisation syndicale qui défend un accord qu'elle n'a pas signée.

**A savoir : Les primes seront cumulables pour le travail en horaire décalé et le dépassement d'horaire.**



La CFDT se réjouit que l'accord évolue dans le bon sens et qu'il profite aux salariés de la maintenance !

La **CFDT** a aussi demandé à la Direction d'homogénéiser dans toutes les Unités d'Exploitation les qualifications des mécaniciens et tuyauteurs suite à la bivalence mise en place, comme cela a été fait lors des négociations menées par vos élu(e)s **CFDT** lors des réorganisations suite au PPS.

La CFDT attend donc la réponse de la **DIRECTION** afin que chaque salarié de la maintenance effectuant les mêmes tâches dans différents secteurs puisse percevoir la même rémunération !

